

AVRIL 2017

N°8



CENTRE EUROPÉEN D'ÉTUDES ET DE RECHERCHE  
**DROIT & SANTÉ**  
M O N T P E L L I E R

# Revue de presse

Equipe de rédaction : [Aurore BOUSQUET](#), [Laure CHAUDESAYGUES](#),  
[Annabelle DUCHENE](#), [Florian GAMBINI](#), [Pauline HOMPS](#), [Sami KETTAM](#),  
[Coralie LARROQUE](#), [Marie LOBIDEL](#), [Ninon MARMUS](#), [Alice SOULARD](#),  
[Ambre VAN GRAMBEREN](#)

# Sommaire

|  |           |
|--|-----------|
| <b>Table des abréviations .....</b>  | <b>3</b>  |
| <b>Édito .....</b>   | <b>4</b>  |
| <b>Dossier du mois .....</b>   | <b>6</b>  |
| <b>Santé publique .....</b>  | <b>8</b>  |
| <i>National</i> .....  | 8         |
| <i>International</i> .....   | 17        |
| <b>Bioéthique .....</b>  | <b>21</b> |
| <b>Droit des personnes en situation de handicap .....</b>                  | <b>22</b> |
| <b>Droit pénal de la santé .....</b>                                       | <b>23</b> |
| <b>Droit pharmaceutique .....</b>  | <b>25</b> |
| <b>Droit des établissements sanitaires, sociaux et médico-sociaux.....</b> | <b>28</b> |
| <b>Nouvelles technologies et e-santé .....</b>                             | <b>30</b> |
| <b>Insolite.....</b>   | <b>33</b> |
| <b>Événements à venir .....</b>  | <b>35</b> |

# Table des abréviations

|        |  |
|--------|--|
| AAH    | : Allocation Adulte Handicapé  |
| Adapei | : Association départementale de parents et amis de personnes handicapées mentales                |
| AEM    | : Agence Européenne des Médicaments  |
| AFD    | : Association Française d'aide aux Diabétiques   |
| ANESF  | : Association Nationale des Etudiants Sages-Femmes   |
| ANESM  | : Agence Nationale de l'Evaluation et la qualité des établissements et Services Médicaux-sociaux |
| ANSFC  | : Association Nationales des Sages-femmes Coordinatrices   |
| ANSP   | : Agence National Santé publique   |
| ANSM   | : Agence Nationale de Sécurité du Médicament et des produits de santé                            |
| AP-HP  | : Assistance publique-Hôpitaux de Paris  |
| ARS    | : Agence Régionale de Santé  |
| AVS    | : Auxiliaire de Vie Scolaire   |
| BMS    | : Bristol-Myers Squibb   |
| CCAS   | : Centre Communal d'Action Sociale   |
| CH     | : Centre Hospitalier   |
| CHR    | : Centre Hospitalier Régional  |
| CHU    | : Centre Hospitalier Universitaire   |
| EHPAD  | : Établissement d'Hébergement pour les Personnes Âgées Dépendantes                               |
| FDA    | : Food and Drug Administration   |
| GHM    | : Groupe Homogène de Malade  |
| GHS    | : Groupe Homogène de Séjour  |
| HAS    | : Haute Autorité de Santé  |
| INSERM | : Institut National de la Santé et de la Recherche Médicale                                      |
| MCO    | : Médecine, Chirurgie et Obstétrique   |
| OMS    | : Organisation Mondiale de la Santé  |
| ONDAM  | : Objectif National des Dépenses d'Assurance-Maladie   |
| ONI    | : Ordre National des Infirmiers  |
| ONSSF  | : Organisation Nationale Syndicale des Sages-Femmes  |
| RES    | : Réseau Environnement Santé   |
| RGDS   | : Ramsay Général De Santé  |
| SMIC   | : Salaire Minimum de Croissance  |
| SML    | : Syndicat des Médecins Libéraux   |
| TS     | : Tentative de Suicide   |
| TSA    | : Trouble du Spectre de l'Autisme  |

# Edito

Le 4 avril 2017, une attaque chimique tue 87 habitants de Khan Cheikhoun, une ville située au nord-ouest de la Syrie. Ce massacre résonne formellement comme une réutilisation « *interdite* » de l'arme chimique par la Syrie. Quatre ans plus tôt, bien que la Syrie avait ratifié la convention interdisant les armes chimiques, le massacre de la Ghouta, perpétré par l'Armée syrienne libre, avait frappé Damas lors de la guerre civile syrienne et avait laissé derrière lui des centaines de morts. À la suite de ce massacre et d'un accord entre les États-Unis et la Russie, le régime du président Bachar el-Assad s'était engagé à remettre l'intégralité de son arsenal chimique (soit 1300 tonnes de neurotoxiques) aux Nations Unies et à l'Organisation pour l'Interdiction des Armes Chimiques (OIAC). Les acteurs internationaux s'interrogent : « *soit le régime a gardé des barils de sarin, soit il a relancé une production à petite échelle* ».

Parmi les suspects responsables d'attaque au gaz sarin du 4 avril, figure de nouveau le régime de Bachar el-Assad. Afin de savoir s'il est réellement responsable, une enquête officielle des Nations Unies doit être autorisée par les quinze membres du Conseil de sécurité. Cependant, le Conseil a voté le mercredi 14 avril et la Russie, suivie par la Bolivie, a voté contre l'enquête. Le veto de la Russie empêchant tout début d'enquête officielle de la part de l'ONU, les autres membres dénoncent la protection que Poutine porte à son allié syrien. C'est après un entretien entre les deux ambassadeurs russe et américain à Moscou le 21 avril que la Russie propose enfin une nouvelle enquête « *impartiale* », qui ne peut être effectuée à distance et qui doit être menée sous l'égide de l'OIAC avec une nouvelle équipe composée d'experts de la région, de la Russie, des États-Unis et de l'Europe. Cette proposition n'a pas encore été portée pour vote en tant que résolution du Conseil. En attendant l'ouverture d'une enquête permettant de désigner le véritable coupable de ce massacre, des experts britanniques sur le terrain confirment après une analyse des cadavres que le produit chimique était bien composé de gaz sarin.

Par ailleurs, Donald Trump a décidé deux jours plus tard, le 6 avril 2017, d'ordonner une action militaire contre le régime syrien en bombardant la base aérienne de Chayrat. Ce bombardement représente une attaque militaire directe des États-Unis contre le régime syrien qui n'avait pas eu lieu depuis 6 ans. La réponse immédiate du président américain face à cette attaque au gaz sarin montre la position ferme des États-Unis face au massacre de la population civile syrienne, qu'il qualifie d'« *odieuse* » et d'« *affront contre l'humanité* ». Selon la commission d'enquête de l'ONU, depuis le début du conflit, le régime serait responsable de dix-neuf attaques chimiques en Syrie. Cette action unilatérale menée par les américains a été entreprise en violation du droit international public qui interdit formellement le recours à la force armée dans la Charte des Nations Unies. En effet, le recours à la force armée est autorisé à titre exceptionnel dans deux situations : en cas de légitime défense ou en cas de menace contre la paix, sur demande du Conseil de Sécurité dans le cadre d'une résolution (Chapitre 7 Charte des Nations Unies).

Le régime syrien, s'il est reconnu coupable, serait l'auteur d'une violation massive du droit international humanitaire en ayant touché 87 civils protégés depuis 1949 par la Convention de Genève et ses protocoles additionnels lors d'un conflit armé. Durant ces cinquante dernières années, les civils sont les principales victimes des guerres. Les acteurs du conflit ne respectent plus le droit international humanitaire mis en place par le Comité International de la Croix Rouge (CICR) depuis la fin de la seconde guerre mondiale. La population civile, au même titre que les femmes et les enfants, est considérée comme une catégorie de personnes vulnérables bénéficiant d'un régime de protection fort dans le cadre du droit humanitaire. Aujourd'hui le problème majeur demeure dans le non-respect du droit humanitaire par les groupes armés non-étatiques impactant la population civile qui continue de

souffrir de la guerre. Bachar-el-Assad, leader du régime en place, conduit un groupe armé étatique qui a la responsabilité de protéger sa population, chose qu'il ne respecte pas selon plusieurs experts « convaincus » de sa culpabilité dans l'attaque de Khan Cheikhoun qui a causé la mort de 87 personnes.

Aussi, les professionnels de santé sur le terrain ne sont pas préparés à soigner et prendre en charge de telles blessures et intoxications. Les moyens à disposition sont précaires et non adaptés, les établissements de santé, parfois eux-mêmes touchés par les bombardements, sont surchargés et doivent prendre en charge toujours plus de victimes. De nombreuses associations humanitaires d'aide médicale comme Syria Charity, Help Syria, les casques blancs, l'Union des Organisations de Secours et Soins Médicaux de France tentent de porter secours aux blessés mais ne sont pas prêtes pour des attaques chimiques au gaz sarin, interdites par la Convention pour l'interdiction des attaques chimiques, ratifiée par la Syrie le 18 août 2013. Il est urgent d'agir afin de tenter de désamorcer le conflit pour sauver le reste de la population qui subit les frappes jour après jour.

<https://www.letemps.ch/monde/2017/04/11/damas-responsable-trois-quarts-attaques-chimiques-syrie>

[http://www.lemonde.fr/syrie/article/2017/04/22/l-attaque-chimique-en-syrie-au-menu-d-un-entretien-entre-moscou-et-washington\\_5115392\\_1618247.html](http://www.lemonde.fr/syrie/article/2017/04/22/l-attaque-chimique-en-syrie-au-menu-d-un-entretien-entre-moscou-et-washington_5115392_1618247.html)

<http://www.lefigaro.fr/international/2017/04/19/01003-20170419ARTFIG00336-attaque-chimique-en-syrie-l-utilisation-de-gaz-sarin-irrefutable.php>

[http://www.lemonde.fr/proche-orient/article/2017/04/05/attaque-chimique-en-syrie-le-risque-est-bien-celui-de-l-impunite-pour-bachar-al-assad\\_5106512\\_3218.html](http://www.lemonde.fr/proche-orient/article/2017/04/05/attaque-chimique-en-syrie-le-risque-est-bien-celui-de-l-impunite-pour-bachar-al-assad_5106512_3218.html)

[http://www.lemonde.fr/syrie/article/2017/04/05/attaque-chimique-en-syrie-damas-incrimine\\_5106216\\_1618247.html](http://www.lemonde.fr/syrie/article/2017/04/05/attaque-chimique-en-syrie-damas-incrimine_5106216_1618247.html)

<https://www.letemps.ch/monde/2017/04/13/attaque-chimique-syrie-russie-pose-huitieme-veto-lonu>

L'équipe « revue de presse » des Masters II Droit de la santé promotion 2016-2017.



# Dossier du mois

## Hommage à Madame Evelyne Sullerot

Le 31 mars 2017 Madame Evelyne Sullerot, sociologue et militante féministe s'est éteinte à l'âge de 92 ans. Parce que la santé ne concerne pas seulement les professionnels soignants et leurs patients, l'équipe de la revue de presse a décidé ce mois-ci de rendre hommage à cette grande dame et d'adresser ses plus sincères condoléances à son entourage.

*« Evelyne Sullerot nous a quittés. Figure du féminisme, cofondatrice du Planning, ses combats doivent continuer de nous inspirer »*

**Pascale Boistard, ancienne secrétaire d'Etat aux droits des femmes.**

Auteure d'une vingtaine de livres pour la cause des femmes et des enfants, elle est l'une des premières à étudier dans les années 60, les discours diffusés à destination des femmes par la presse féminine. En 1960 elle sort Demain les femmes, un ouvrage qui démontre que la condition des femmes n'est pas naturelle et encore moins définitive et qui devient un véritable best-seller.

*« Elle a mené un grand combat sur l'accès à la contraception et pour la planification familiale »*

**Véronique Séhier, coprésidente du planning familial.**

Elle est également connue pour sa participation à la création du Planning familial. En 1956, aux côtés de Marie-Andrée Lagroua Weill Hallé, gynécologue, et Pierre Simon, médecin, elle fonde l'association Maternité heureuse. En 1960 cette association deviendra le Planning familial. L'objectif ? *« Lutter contre les avortements clandestins, assurer l'équilibre psychologique du couple et améliorer la santé des mères et des enfants »*. En 1961 les deux premiers centres ouvrent, à Grenoble et à Paris.

Le Planning est un mouvement militant présent sur de nombreuses thématiques et problématiques : sexualités diverses, contraception, avortement, éducation sexuelle mais également violences et lutte contre les maladies sexuellement transmissibles sont y abordés.

*« C'est pour une société plus juste, fondée sur l'égalité entre les femmes et les hommes, la mixité et la laïcité que le Planning familial inscrit son action »*

L'association ne cherche pas à faire de la sexualité un tabou mais au contraire essaye de la rendre responsable, abordable en toute sécurité, en répondant aux interrogations et en joignant bien être, promotion des Droits Humains et considération des rapports de genre. Le Planning familial défend l'idée que chacun doit avoir accès à toutes informations lui permettant d'agir en toute autonomie et en fonction de son libre-choix.

Egalement présente sur le plan international, le Planning familial soutient des événements comme la Journée internationale contre les mutilations sexuelles féminines le 6 février dernier ou encore en le premier séminaire international du projet PatHerways qui a pour objectif l'insertion des femmes dans la vie politique.

Mouvement autonome et indépendant, agréé par l'Education nationale, le Planning familial évolue entre revendications et services au public en participant à la mise en œuvre de politiques publiques, en particulier dans le domaine de la santé et de l'éducation. Présent à travers 75 associations départementales, 150 lieux d'informations et 29 centres de planification, ce sont 750 000 personnes par an qui bénéficient de la création de cette institution et de ses services, ce sont également 60 000 personnes qui ont été reçues en consultation.

Si Evelyne Sullerot s'est éloignée de ce combat, elle n'est pas devenue pour autant désengagée puisqu'elle s'est engagée par la suite auprès de l'association SOS Papa qui soutient les pères privés de leurs enfants après une séparation.

En 2016, le Planning familial fêtait ses 60 ans autour du slogan « *Simone forever* » en hommage à Simone de Beauvoir, Simone Veil et Simone Iff, première présidente du Planning familial. Aujourd'hui c'est l'ensemble de l'équipe de la revue de presse, femmes comme hommes, qui remercie Evelyne Sullerot pour son combat et sa contribution à faire évoluer les choses, la société.

*Pour mémoire ... quelques dates*

1810 : L'article 317 du code pénal dispose que l'avortement est un crime puni de 1 à 5 ans de prison.

1920 : Interdiction de la propagande pour les méthodes anticonceptionnelles

1937 : Création d'une brigade policière « anti-avorteuse »

1942 : L'avortement devient un crime passible de la peine de mort.

1967 : La loi Neuwirth autorise la vente des produits contraceptifs.

1972 : Derniers décrets d'application de la loi Neuwirth

1974 : Libéralisation de la conception par l'adoption du projet de loi de Simone Veil

1974 : Promulgation de la loi Veil, légalisation de l'IVG pour une durée 5 ans

1979 : Loi Veil reconduite définitivement

1982 : La loi Roudy permet le remboursement de l'IVG par la sécurité sociale.

1993 : La loi Neiertz crée le délit d'entrave à l'IVG

...

2014 : La loi pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes remplace les mots « *[femmes] en situation de détresse* » (loi Veil 1975) par « *[femme] qui ne souhaite pas poursuivre sa grossesse* »

...

Pour plus de renseignements :

<https://www.planning-familial.org/>

<https://www.facebook.com/ConfederationPlanningFamilial>

Numéro utile: 0 800 08 11 11

[http://www.huffingtonpost.fr/2017/04/04/mort-develyne-sullerot-cofondatrice-du-planning-familial\\_a\\_22025198/](http://www.huffingtonpost.fr/2017/04/04/mort-develyne-sullerot-cofondatrice-du-planning-familial_a_22025198/)

[http://www.lemonde.fr/disparitions/article/2017/04/04/la-sociologue-feministe-evelyne-sullerot-est-morte\\_5105526\\_3382.html?xtmc=la\\_sociologue\\_feministe&xtcr=2](http://www.lemonde.fr/disparitions/article/2017/04/04/la-sociologue-feministe-evelyne-sullerot-est-morte_5105526_3382.html?xtmc=la_sociologue_feministe&xtcr=2)



## Santé publique

### National

#### **La santé devra se positionner le 7 mai entre Emmanuel Macron et Marine Le Pen**

Thomas Quéguiner, Hospimedia.fr, le 23/04/2017

Les deux candidats vainqueurs du premier tour de l'élection présidentielle sont Marine Le Pen, Front National (21,43%) et Emmanuel Macron, leader du parti En Marche ! (23,86%). Tous deux ont chacun un programme en matière de santé, de dépendance et de handicap pour la France.

Le Front National :

Pour lutter contre les déserts médicaux, Marine Le Pen prévoit d'instaurer un stage d'internat de six mois en période sous dotée pour sensibiliser les étudiants en médecine à cet enjeu majeur, mais prévoit également d'augmenter le numerus clausus.

Tout en préservant notre système de remboursement des soins de santé, M. Le Pen veut créer un cinquième risque de sécurité sociale concernant la dépendance afin de permettre aux Français de se soigner dans la dignité. Aussi la candidate entend également revoir la T2A estimant qu'elle n'est adaptée qu'à 30% des activités de l'hôpital. Elle veut également faire des économies en santé en supprimant l'Aide Médicale d'Etat (AME) réservée aux clandestins, et en développant la vente à l'unité des produits remboursables.

Pour ce qui est de la coopération entre le secteur public et le secteur privé, le FN veut renforcer cette complémentarité en instaurant un « *service de coordination entre les hôpitaux et la médecine de ville* » tout en préservant le développement des acteurs indépendants comme les laboratoires et les pharmacies. Concernant les professionnels de santé, la candidate veut augmenter l'effectif des titulaires de la FPH ainsi que les accompagnants en EHPAD et protéger les agents de santé face à l'insécurité grandissante à l'hôpital.

Un volet sur le handicap très développé de son programme prévoit une revalorisation de l'Allocation aux Adultes Handicapés d'environ 200 euros et une augmentation des moyens donnés aux Maisons Départementales des Personnes Handicapées. Aussi, elle prévoit de faciliter l'accès à l'emploi pour ces personnes en renforçant la lutte contre les discriminations et en favorisant le droit à l'oubli dans un délai de 5 ans.

Le parti En Marche !

Emmanuel Macron prévoit un plan d'investissement en santé de 5 milliards d'euros et une maîtrise du taux de progression annuel de l'objectif national des dépenses d'assurance maladie (ONDAM) à 2,3%.

Premièrement il entend faire de la prévention une mesure phare de son programme de santé : il lance une « *révolution de la prévention* » pour que le système de santé qui est aujourd'hui centré sur le curatif soit recentré sur le préventif. Les facteurs de risque de nombreuses maladies provenant du tabagisme, de l'alcoolisme, de l'obésité ou encore de la sédentarité doivent être prévenus. Pour cela E. Macron propose d'investir dans des actions de prévention au titre de l'intérêt général pour tous les établissements de santé et professionnels libéraux. Il veut également que la génération d'aujourd'hui soit « *la première génération sans tabac* ».

Son second objectif porte sur la lutte contre les inégalités de santé, les déserts médicaux et les coûts trop importants pour certains ménages étant les premiers facteurs d'inégalités. Le candidat veut améliorer la couverture des soins pour tous : par exemple, il veut que d'ici 2022, les soins dentaires, optiques et auditifs soient entièrement remboursés par l'assurance maladie. Pour cela, les frais de mutuelle n'augmenteront pas mais la concurrence entre les



assureurs et mutuelles sera promue par des contrats types. Le dispositif de la T2A sera réévalué afin de le réadapter aux enjeux actuels. Pour lutter contre les déserts médicaux, il prévoit un nouveau *numerus clausus* pour les étudiants en médecine et une augmentation de la télémédecine.

Enfin, son dernier axe est celui d'un « *système de santé plus efficient* » : Le gâchis des médicaments sera stoppé par une vente généralisée des médicaments à l'unité. Les Groupement Hospitalier de Territoire (GHT) seront désormais ouverts pour le secteur privé qui jusqu'à aujourd'hui ne pouvait être qu'un simple « *associé* ».

<http://abonnes.hospimedia.fr/articles/20170423-elections-2017-la-sante-devra-se-positionner-le>

## Dépenses de santé : l'ONDAM respecté en 2016 malgré un dérapage des soins de ville

Lequotidiendumédecin.fr, 14/04/2017

Le comité d'alerte des dépenses d'assurance-maladie a pu constater que ces dernières ont atteint 185.2 milliards d'euros, soit un montant « *très proche* » de l'objectif du gouvernement. Si l'Objectif National des Dépenses d'Assurance-Maladie (ONDAM) a été respecté, il cacherait cependant « *une situation très contrastée* ». Les dépenses de soins de ville dépasseraient de 500 millions d'euros l'objectif fixé. Ce sont les établissements de santé qui ont permis le rééquilibrage assurant ainsi le respect de l'ONDAM.

[http://www.lequotidiendumedecin.fr/actualites/article/2017/04/14/depenses-de-sante-londam-respecte-en-2016-malgre-un-derapage-des-soins-de-ville\\_846593](http://www.lequotidiendumedecin.fr/actualites/article/2017/04/14/depenses-de-sante-londam-respecte-en-2016-malgre-un-derapage-des-soins-de-ville_846593)

## Un numéro pour les médecins de garde comme alternative au 15

Arthur Laffargue, lemonde.fr, 06/04/2017

Un nouveau numéro gratuit, le 116 117, a été mis en place par le gouvernement mercredi 5 avril 2017. Il permet de joindre un médecin de garde la nuit, le numéro n'étant disponible seulement après 20 heures, ou encore le week-end. L'objectif de cette mesure est de désencombrer les services d'urgence des hôpitaux des patients présentant des blessures bénignes. Ce numéro est opérationnel pour l'instant dans trois régions (Corse, Normandie, Pays de la Loire) mais ce dispositif devrait bientôt être étendu à toute la France. Cependant ce numéro créé par le gouvernement suscite de nombreuses questions, tant pour les médecins que les patients. En effet, en cas de doute sur la gravité de la situation, comment être sûr de contacter le bon numéro ? Le ministère le martèle dans son communiqué : « *En cas de doute sur la gravité de la situation, il faut continuer de composer le 15* ». Cependant, « *il va falloir faire preuve de pédagogie dans la communication* », souligne Philippe Vermesch, président du syndicat des médecins libéraux (SML). Il est difficile pour un patient d'apprécier la gravité de ses symptômes. L'autre souci est que les directeurs des agences régionales de santé (ARS) vont pouvoir choisir entre conserver le numéro à dix chiffres déjà existant, basculer tous les appels sur le 15 ou passer à ce nouveau système. Cette situation risque d'être illisible pour la population française.

[http://www.lemonde.fr/sante/article/2017/04/06/un-numero-pour-les-medecins-de-garde-comme-alternative-au-15\\_5107028\\_1651302.html#prRmqodHJJK6iK7B.99](http://www.lemonde.fr/sante/article/2017/04/06/un-numero-pour-les-medecins-de-garde-comme-alternative-au-15_5107028_1651302.html#prRmqodHJJK6iK7B.99)

## Présidentielle : L'Ordre National des Infirmiers adresse ses propositions aux candidats

Rédaction ActuSoins, ActuSoins.com, 06/04/2017

Suite à une initiative de l'Ordre National des Infirmiers (ONI), une grande concertation infirmière a eu lieu en mars dernier afin de déterminer les priorités à soumettre aux candidats à l'élection présidentielle.

Ainsi, l'Ordre a présenté le 5 avril 2017 un rapport axé sur 9 grandes priorités auxquelles devra répondre le prochain gouvernement.

Sans surprise, la première préoccupation des infirmiers est leur sécurité, face à la recrudescence des violences à l'encontre de cette profession exposée, comme le rappelle l'Ordre : « *Que ce soit à l'hôpital ou dans les soins à domicile, nous observons une montée des violences envers les infirmiers. La dégradation de nos conditions d'exercice représente une menace grave pour la qualité des soins* ».

La veille même de la parution du rapport, une nouvelle infirmière venait tout juste d'être agressée de 3 coups de couteau au domicile du patient qu'elle venait de soigner.

Autre nécessité pointée du doigt par la profession, une meilleure couverture sociale est attendue pour pallier les risques liés à leur activité professionnelle, qui pourrait prendre la forme par exemple d'une prise en charge mutualisée des accidents d'exposition au sang.

Enfin, les infirmiers désirent une meilleure représentativité de leur profession au sein des grandes instances décisionnelles sur les questions de Santé, notamment au sein du ministère de la santé, ou encore dans les agences régionales de santé.

<http://www.actusoins.com/285981/presidentielle-lordre-national-infirmiers-adresse-propositions-aux-candidats.html>

## Polémique Essure : un comité d'experts indépendants devra trancher

Cécile Thibert, lefigaro.fr, 14/04/2017

Ce jeudi l'Agence National de Sécurité du Médicament et des produits de santé (ANSM) a annoncé la création d'un comité d'expert qui devra évaluer la balance bénéfice-risque du dispositif de contraception définitive Essure. Cet implant de stérilisation est ainsi accusé de provoquer d'intenses effets secondaires tels que, des maux de tête, des réactions immunitaires disproportionnées (etc.). Les 8 experts nommés (gynécologues, expert en santé publique, biologiste spécialisé dans la toxicité des métaux...) ont trois mois pour émettre leurs recommandations. A ces fins, ils vont pouvoir auditionner les parties prenantes au dossier, à l'exception du laboratoire Bayer qui a cependant accepté de mettre à la disposition du comité ses données fabricants.

<http://sante.lefigaro.fr/article/polemique-essure-un-comite-d-experts-independants-devra-trancher>

## **Brève : Le recueil des signalements émis par les lanceurs d'alerte est précisé par décret**

Afin de favoriser la transparence, la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique, un décret sur le recueil des signalements émis par les lanceurs d'alerte a été publié ce 20 avril au *Journal officiel*.

La procédure qui s'applique notamment aux personnes morales de droit public ou de droit privé d'au moins cinquante salariés, aux administrations de l'État, à ses départements, régions et établissements publics entrera en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2018. En protégeant le lanceur d'alerte, elle facilite le signalement : étape essentielle en santé pour éviter la réalisation de préjudices lourds.

<https://jo.toutelaloi.fr/eli/decret/2017/4/19/ECFM1702990D/jo/texte>

## **Suicide : des mesures adaptées pour améliorer sa prévention**

Anne Jeanblanc, Le Point.fr, 12/04/2017,

Chaque année, en France, 10 000 personnes mettent fin à leur jour et près de 200 000 autres commettent une tentative de suicide (TS), selon l'Observatoire national du suicide. Cette proportion est l'une des plus élevées en Europe. Face à ce constat, les équipes du groupement hospitalier Paris Psychiatrie & Neurosciences en collaboration avec le service des urgences de l'hôpital Bichat-Claude Bernard ont réalisé une étude qui témoigne d'une part, de la nécessité de ne pas considérer les patients suicidaires comme un groupe homogène, d'autre part, de la nécessité de

mettre en place des outils efficaces de vigilance. Pour exemple, le dispositif Vigilans destiné aux patients hospitalisés pour tentative de suicide des Hauts de France, a permis d'éviter près de 10% des décès en privilégiant l'accompagnement post-hospitalisation durant six mois. Après sa prise en charge aux urgences, il est remis au patient une « *carte-ressource* » qui lui permet de joindre numéro gratuit d'urgence et le contact avec les équipes est maintenu via SMS, téléphone ou « *cartes-postales* »

[http://www.lepoint.fr/editos-du-point/anne-jeanblanc/suicide-des-mesures-adaptees-pour-ameliorer-sa-prevention-12-04-2017-2119113\\_57.php](http://www.lepoint.fr/editos-du-point/anne-jeanblanc/suicide-des-mesures-adaptees-pour-ameliorer-sa-prevention-12-04-2017-2119113_57.php)

## **Scandale de la Dépakine : les années de combat d'une épileptique**

Jean-Luc Nothias, lefigaro.fr, 10/04/2017

Dépakine, le scandale c'est ainsi que Marine Martin a décidé d'appeler son livre. Un titre simple, un prénom simple. Rien ne prédestinait cette éducatrice scolaire vivant dans le Sud-Ouest, non loin de Perpignan, à un tel combat. Mère de deux enfants, dont le petit Nathan souffrant de divers troubles que les médecins peinent à qualifier, Marine Martin va au détour d'une recherche internet faire le lien entre la Dépakine médicament qui lui fut prescrit pour lutter contre ses crises d'épilepsie (et dont les médecins ont dit qu'elle pouvait continuer à prendre durant sa grossesse) et les troubles de Nathan. Vont ainsi suivre sept années d'une lutte acharnée pour faire reconnaître les responsabilités des médecins, de l'industrie pharmaceutique et des pouvoirs publics, un combat qui continue encore aujourd'hui malgré de notables avancées. Ainsi et notamment grâce à son combat ce sont les informations sur les dangers de la Dépakine chez la femme enceinte qui sont largement diffusées, les conditions de prescriptions qui ont changé et un fonds d'indemnisation pour les victimes qui sera bientôt mise en place.

<http://sante.lefigaro.fr/article/scandale-de-la-depakine-les-annees-de-combat-d-une-epileptique>

## Les patients « CMU » et les médecins

Pierre Bienvault, la-croix.com, 18/04/2017

C'est une étude inédite sur le rapport entre professionnels de santé et patients bénéficiaires de la Couverture Maladie Universelle (CMU) qui vient de rendre ses conclusions en ce mois d'avril. Menée sous la direction de Caroline Despres et Pierre Lombrail au sein de l'Université Paris 13, cette enquête a interrogé plus de 50 professionnels sur la façon dont ils percevaient les patients et les clients utilisant la CMU. Un véritable travail d'enquête et d'analyse sociologique jamais mené depuis son introduction au 1<sup>er</sup> janvier 2000. Diffusées au grand public par le Défenseur des Droits, les conclusions des travaux dirigés par les deux universitaires sont édifiantes : les professionnelles de santé feraient globalement entrer les patients CMU dans une catégorie à part entière, niant ainsi la multiplicité de leurs situations et de leurs vécus.

Plus grave encore, cette catégorisation se ferait autour de préjugés irrespectueux des horaires de rendez-vous, déresponsabilisés par la gratuité des soins prodigués, les patients bénéficiaires de la CMU seraient ainsi victime d'abus de domination, parfois de discrimination et de préjugés divers et injustifiés. L'étude menée indique que ces constatations, si elles ne sont pas générales, ne semblent pas rares.

<http://www.la-croix.com/Sciences-et-ethique/Sante/Les-patients-CMU-et-les-medecins-2017-04-18-1200840235>

## 23 secondes, le temps de parole d'un patient en France, vrai ou faux ?

Stéphane Long, lequotidiendumedecin.fr, 15/04/2017.

23 unités, ce serait le nombre de secondes qu'un médecin en France accorderait à son patient pour exposer les motifs de sa consultation, avant de l'interrompre.

Ces dernières années, ce nombre semble s'être imposé comme une évidence et est souvent repris pour pointer du doigt le manque d'écoute des médecins envers leurs patients. Martin Winckler, dans son dernier livre « *Les Brutes en blanc* », et les docteurs Anne Révah-Lévy et Laurence Verneuil dans leur ouvrage « *Docteur, écoutez !* » font également référence à ces 23 secondes.

Pour autant, aucun de ces auteurs ne précise clairement la source d'où ils tirent ce nombre, et pour cause, ce temps de parole de 23 secondes est issu d'une étude américaine datant de 1999.

Il y a fort peu à parier qu'une étude vieille de 18 ans, portant sur le temps de parole que les médecins américains accordent à leurs patients aux Etats-Unis, puisse trouver son application en 2017 pour des médecins français.

En réalité, les études portant sur le temps de parole des patients en France sont quasi-inexistantes. La thèse en médecine générale du Dr. Hélène Stéphan a tenté de répondre à cette question en 2012.

D'après ses travaux, le patient bénéficierait de 85 secondes en moyenne pour expliquer les motifs de sa visite. Néanmoins, le faible échantillonnage de cette étude, limité à seulement 47 consultations et 5 médecins différents, restreint la portée de ces résultats.

<https://www.lequotidiendumedecin.fr/actualites/article/2017/04/15/23-secondes-le-temps-de-parole-dun-patient-en-france-vrai-ou-faux-846596>

## T2A : à l'hôpital public, une situation « intenable » pour les soignants

Patricia Nerves, marriane.net, 15/04/2017

Selon le Sociologue Frédéric Pierru et le diabétologue André Grimaldi, la souffrance du personnel dans les hôpitaux publics s'explique par le mode de financement de ces derniers : la tarification à l'activité (T2A). Mis en place en 2004, celle-ci classe les patients en fonction de leur pathologie dans des groupes homogènes de malade (GHM). Chaque groupe est associé un groupe homogène de séjour (GHS), le pendant tarifaire des GHM. Chaque pathologie a donc un prix défini. Les auteurs relèvent que ce mode de financement a eu pour conséquence de transformer l'hôpital en véritable usine ; « *tout passe [...] par le prisme de la rentabilité* ». Le but étant désormais de soigner le plus de patients possible pour faire le plus de bénéfices. Cette logique de rentabilité a eu pour conséquence, selon ces auteurs, de modifier les conditions de travail des professionnels de santé. Le patient n'est plus perçu comme un malade mais comme une recette. A ce titre, le diabétologue relève, par exemple, que « *les soignants passent une grande partie de leur temps à faire les transmissions* » plutôt qu'au chevet du malade. Ainsi, toutes ces transformations auraient conduit à la perte de sens du travail pour les professionnels de santé.

<https://www.marianne.net/societe/t2a-l-hopital-public-une-situation-intenable-pour-les-soignants>

### Brève : « Tous contaminés » : une association trouve du glyphosate chez 30 « cobayes »

Une association nommée « *Générations Futures* » a fait analyser des urines matinales de trente personnes âgées de huit à soixante ans, des deux sexes, résidant en ville ou en campagne, avec un mode d'alimentation différent (végétarienne ou non, biologique ou non). Les résultats ont démontré que 100% de ces échantillons contenaient « *des résidus de cet herbicide glyphosate, classé cancérigène probable par le Centre international de recherche sur le cancer* ». Pour vingt-neuf cas sur trente, « *la concentration moyenne trouvée est de 1,25 ng/ml d'urine. La valeur la plus faible est de 0,09 ng/ml, la plus élevée de 2,89 ng/ml* » souligne l'association. De plus, il est important de préciser que le glyphosate rentre dans la composition d'herbicides comme le Round Up de Monsanto, le plus vendu au monde.

[http://www.lexpress.fr/actualite/societe/sante/tous-contamines-une-association-trouve-du-glyphosate-chez-ses-30-cobayes\\_1896301.html](http://www.lexpress.fr/actualite/societe/sante/tous-contamines-une-association-trouve-du-glyphosate-chez-ses-30-cobayes_1896301.html)

## Environnement : 16 mesures pour sauver les générations futures

Mutualité Française, 04/04/2017

Le Réseau environnement Santé (RES) est venu interpeller les candidats à l'élection présidentielle 2017 en vue d'une grande loi de santé environnementale comprenant seize mesures structurantes, lors d'une conférence de presse organisée le 30 mars dernier. L'objectif étant de parvenir à diminuer de 25% le nombre de maladies chroniques d'ici 2030, par des mesures en lien avec l'environnement. Pour ce faire, le RES préconise notamment de mettre en place des structures spécifiques au sein des hôpitaux afin de former les professionnels de santé à la santé environnementale. Le RES propose également une refonte de la politique de prévention telle qu'elle est envisagée aujourd'hui dans les plans de santé publique, afin de protéger la population

dès la période de gestation et de la petite enfance, sur la base des résultats apportés par l'étude « *Elfe* » portant sur les perturbateurs endocriniens. Cette étude menée sur plus de 4.000 femmes enceintes et publiée en décembre 2016 par l'Agence Nationale Santé Publique (ANSP), a révélé que 100% des femmes testées étaient contaminées par des perfluorés, des produits nocifs entraînant des risques d'infection chez l'enfant, d'obésité ainsi qu'une baisse de la qualité du sperme chez l'adulte. Ainsi, André Cicoella, le président du RES, met en garde les pouvoirs publics : « *Nous sommes dans une situation d'urgence à laquelle il faut réagir par une vraie politique de santé environnementale, avec une mise à l'écart des perturbateurs endocriniens* ».

<https://www.mutualite.fr/actualites/environnement-16-mesures-sauver-generations-futures/>

### Épidémie de dengue : « la Nouvelle-Calédonie présente une situation explosive »

Antoine Terrel, [lexpress.fr](http://www.lexpress.fr), 18/04/2017

Depuis janvier la Nouvelle-Calédonie est frappée par une épidémie de dengue. Celle-ci a fait une septième victime sur l'île. En effet, trois jours après son hospitalisation la patiente est décédée « *des complications de la dengue* ». Deux mille quatre cents cas ont été déclarés. Cette maladie est transmise par le moustique « *Aedes Aegypti* ». « *La dengue peut se transmettre sous quatre sérotypes différents* ». De plus, la situation géographique de l'île favoriserait le développement de l'épidémie. Récemment Sanofi a créé un vaccin déjà expérimenté au Mexique et au Brésil mais pas encore testé en Nouvelle-Calédonie. Cependant, « *il n'est pas efficace sur toutes les formes de la maladie. S'il agit sur les sérotypes un, trois et quatre, il ne marche pas sur le deuxième, qui est à l'origine de la majorité des épidémies* ».

[http://www.lexpress.fr/actualite/societe/sante/epidemie-de-dengue-la-nouvelle-caledonie-presente-une-situation-explosive\\_1899733.html](http://www.lexpress.fr/actualite/societe/sante/epidemie-de-dengue-la-nouvelle-caledonie-presente-une-situation-explosive_1899733.html)

### Une plateforme téléphonique sur le médicament

Christelle Destombe, [gazette-sante-social.fr](http://www.gazette-sante-social.fr), 05/04/2017

Afin de prévenir des infections iatrogènes, le Centre Hospitalier (CH) de Canne met en place, un service expérimental, un aide téléphonique pour la prise de médicaments : le Médicament info service. En cas de doute sur la posologie, les modes d'administration, les effets secondaires des médicaments, des pharmaciens répondent directement aux questions.

<http://www.gazette-sante-social.fr/37821/une-plateforme-telephonique-sur-le-medicament>

## Cancer du sein : femmes de 25 ans visées et sages-femmes oubliées

Sciences et Avenir avec AFP, 10/04/2017

Le cancer du sein est le cancer le plus diagnostiqué chez la femme, pourtant s'il est détecté tôt ce cancer peut être guéri dans 9 cas sur 10 et son dépistage est donc devenu un véritable enjeu de santé publique. Ainsi, s'inscrivant dans la continuité des exigences de prévention de la loi de modernisation de notre système de santé, le Ministère de la Santé a dévoilé une mesure à venir pour janvier 2018 : la consultation préventive gratuite pour toutes les femmes de 25 ans, âge à partir duquel le début de ce dépistage est recommandé. Cette consultation sera donc dédiée à l'information de ce public sur l'intérêt du dépistage, ses différentes modalités et son suivi, selon les antécédents et les facteurs de risque de chacune. Mais précision de taille : ces consultations seront réalisées chez le médecin traitant ou le gynécologue, ce qui a pour conséquence d'écarter complètement les sages-femmes de ce plan de rénovation du dépistage du cancer du sein. En réaction, le 7 avril dernier dans un communiqué, l'Organisation nationale syndicale des sages-femmes (ONSSF), leur Conseil national et les associations de sages-femmes coordinatrices (ANSFC) et d'étudiants (ANESF) se sont indignés de voir leurs compétences ainsi « oubliées », alors que depuis 2009 les sages-femmes peuvent assurer le suivi gynécologique des femmes (frottis, examen de seins, pose de stérilet, etc.), à condition de les rediriger vers des médecins en cas de pathologie, faisant ainsi du dépistage des cancers féminins une part importante de leur activité. Ce mouvement en faveur des sages-femmes déplore un retour en arrière du Ministère de la Santé, surtout après la campagne de communication que ce dernier avait lancée en 2016 pour mettre en lumière leurs compétences. Ils réclament donc en conséquence « une rectification » immédiate de ce plan afin d'y voir inclure davantage leur profession.

[https://www.sciencesetavenir.fr/sante/cancer/prevention-du-cancer-du-sein-femmes-de-25-ans-visees-et-sages-femmes-oubliees\\_112090](https://www.sciencesetavenir.fr/sante/cancer/prevention-du-cancer-du-sein-femmes-de-25-ans-visees-et-sages-femmes-oubliees_112090)

## Tabac : malgré des progrès, le nombre de morts a augmenté dans le monde

Sciences et Avenir avec AFP, 07/04/2017

En 2015, un homme sur quatre et une femme sur vingt étaient des fumeurs quotidiens, soit près d'un milliard d'individus. Il s'agit pourtant d'une baisse significative de la proportion de fumeurs quotidiens par rapport aux chiffres enregistrés en 1990, où un homme sur trois et une femme sur douze fumaient chaque jour. Malgré cette amélioration, la guerre contre le tabac est loin d'être gagnée. En effet, « le tabagisme reste le deuxième facteur de risque de décès précoce et d'invalidité » après l'hypertension artérielle, selon l'auteur principal Emmanuela Gakidou de l'Institut de mesure et d'évaluation de la santé à l'Université de Washington. De plus, le taux de mortalité pourrait encore s'aggraver avec la conquête massive de nouvelles parts de marché, notamment dans les pays en développement.

[https://www.sciencesetavenir.fr/sante/tabac-malgre-des-progres-le-nombre-de-morts-a-augmente-dans-le-monde\\_112063](https://www.sciencesetavenir.fr/sante/tabac-malgre-des-progres-le-nombre-de-morts-a-augmente-dans-le-monde_112063)



## Maladie de Parkinson : vivre en zone agricole augmenterait le risque

Lise Loumé, Sciences et Avenir, 04/04/2017

Une étude récente menée par des chercheurs de l'INSERM, en collaboration avec l'Agence Nationale Santé Publique (ANSP) et parue dans *l'European Journal of Epidemiology*, a révélé un lien entre le développement local des activités agricoles et le nombre de cas de la maladie de Parkinson recensé. Il a été observé en outre que, l'incidence locale de la maladie augmenterait d'environ 10% dans les zones viticoles, culture consommant le plus de pesticides (elle englobe 20 % de l'utilisation totale de ces substances en France, alors qu'elle n'occupe que 3% des surfaces cultivées). C'est en raison de leur surexposition aux produits chimiques que depuis 2013 en France, la maladie de Parkinson est reconnue

comme pathologie professionnelle pour les agriculteurs. Toutefois cette étude révèle en outre que les professionnels du secteur ne seraient pas les seuls concernés par ce risque, qui toucherait plus largement tous les habitants des zones où l'activité agricole est intensive.

En conclusion, le directeur de cette étude, Alexis Elbaz, souligne l'importance d'évaluer les pesticides les plus à risque : « *On dispose souvent de données sur la toxicité aiguë des produits chimiques, mais celles concernant leur neurotoxicité font souvent défaut* », déplore-t-il. « *Ce n'est qu'en identifiant les composés les plus à risque pour les agriculteurs et les riverains qu'une interdiction pourra avoir lieu* ».

[https://www.sciencesetavenir.fr/sante/cerveau-et-psy/maladie-de-parkinson-vivre-en-zone-agricole-augmenterait-le-risque\\_111888](https://www.sciencesetavenir.fr/sante/cerveau-et-psy/maladie-de-parkinson-vivre-en-zone-agricole-augmenterait-le-risque_111888)

## Les médecins guyanais jugent totalement « dérisoire » le plan d'urgence gouvernemental

Thomas Quéguiner, Hospimedia.fr, 13/04/2017

Les médecins guyanais invitent le Premier ministre, Bernard Cazeneuve, à revoir ses propositions de déblocage de 85 millions d'euros pour les hôpitaux publics. Pour le secteur médical guyanais, ces mesures de restructuration semblent « dérisoires » au regard du retard structurel de la région dont elle souffre depuis plus de trente ans. « *Les hôpitaux sont vétustes, sous-équipés* », « *les plateaux techniques insuffisants* » et de nombreuses spécialités indispensables manquent à l'appel dans les deux centres hospitaliers (CH) de la Guyane française. Les médecins insistent sur la création nouvelle d'un CH ou de l'ouverture des missions d'intérêt général aux entrepreneurs libéraux du secteur sanitaire dans la mesure où la population guyanaise est victime, comme certaines régions de la métropole, d'un « *vaste désert médical* ». Dans la lettre adressée au Premier ministre, le groupe de médecins du département d'outre-mer tente de le faire réagir en l'invitant à venir se faire soigner chez eux s'il estime que cette requête n'est pas légitime.

<http://abonnes.hospimedia.fr/articles/20170413-politique-de-sante-les-medecins-guyanais-jugent-totalement>



## International

### **En tardant à définir les perturbateurs endocriniens, « on instrumentalise la science »**

Lemonde.fr, 07/08/2017

Dans une lettre ouverte publiée le 7 avril 2017, plusieurs scientifiques exhortent la Commission européenne à adopter des critères définissant les perturbateurs endocriniens. En effet, ceux-ci interpellent les ministres européens de la Santé, de l'Environnement, et de l'Agriculture ainsi que le Commissaire européen de la santé pour que soit retenue une définition claire et indiscutable des perturbateurs endocriniens, ces substances chimiques qui interagissent avec le système hormonal. Rémy Slama, épidémiologiste à l'Institut National de la Santé et de la Recherche Médicale (INSERM) de Grenoble et président du conseil scientifique du Programme national de recherche sur les perturbateurs endocriniens, est l'un de ces signataires. Celui-ci déplore la lenteur des négociations européennes. En réalité, malgré de longues discussions depuis des années, aucune définition des perturbateurs endocriniens n'a été donnée. « *Le processus aurait dû être le suivant : d'abord, on identifie le problème scientifiquement, puis on gère le problème politiquement* ». Le problème de cette absence de définition est qu'aucune liste des perturbateurs endocriniens ne peut donc être dressée sans cette étape préalable. Si une définition était adoptée, alors les agences européennes pourraient établir les pesticides et les biocides reconnus comme perturbateurs endocriniens à bannir et mettre en œuvre une politique de santé publique.

[http://www.lemonde.fr/planete/article/2017/04/07/en-tardant-a-definir-les-perturbateurs-endocriniens-on-instrumentalise-la-science\\_5107907\\_3244.html?xtmc=sante&xtr=4](http://www.lemonde.fr/planete/article/2017/04/07/en-tardant-a-definir-les-perturbateurs-endocriniens-on-instrumentalise-la-science_5107907_3244.html?xtmc=sante&xtr=4)

### **Dans la jungle des médicaments, en plein cœur d'Abidjan**

Ghalia Kadiri, lemonde.fr, 07/04/2017

Dans les villages isolés comme dans les grandes villes de Côte d'Ivoire, les médicaments normalement délivrés sur ordonnance sont vendus librement à des prix dérisoires. En plus d'ignorer la composition, la posologie et les effets secondaires de ces médicaments de rue, beaucoup de paysans ou d'employés exerçant un travail pénible se procurent des analgésiques comme le Tramadol pour affronter des journées interminables. Consommé à forte dose, le médicament fait oublier la chaleur, la faim, le sommeil et la douleur. Mais il peut aussi agir comme une drogue, avec un risque réel d'addiction et d'overdose. Cette consommation est un réel problème de santé publique. Cependant, l'utilisation abusive de médicaments illicites est largement répandue en Afrique de l'Ouest (Bénin, Cameroun, Nigeria et Côte d'Ivoire). Le manque de contrôle et les carences du système médical ont encouragé le développement du secteur

pharmaceutique informel, devenu prospère malgré de graves conséquences sanitaires. A Abidjan, le marché d'Adjamé Roxy s'est transformé en pharmacie sauvage. C'est aujourd'hui le plus grand marché parallèle de Côte d'Ivoire, avec 30% des médicaments frauduleux du pays, selon le ministère de la Santé. Ce gigantesque souk en plein air où analgésiques, antibiotiques, antipaludiques et antirétroviraux sont vendus, échappe aux circuits pharmaceutiques officiels. Au fil des étals, ce sont toutes sortes de comprimés qui sont exposés sans emballage et vendus sans notice. Les patients les plus démunis viennent donc se fournir en médicaments à des prix dérisoires. « *C'est un problème de santé publique très grave, car non seulement l'automédication est dangereuse et potentiellement addictive, mais en plus les patients passent souvent à côté du vrai diagnostic* » déplore Christelle Diawara, pharmacienne à Treichville.

[http://www.lemonde.fr/afrique/article/2017/04/07/adjame-roxy-la-jungle-des-medicaments-en-plein-c-ur-d-abidjan\\_5107933\\_3212.html#7GcjmLR0owvB5SfY.99](http://www.lemonde.fr/afrique/article/2017/04/07/adjame-roxy-la-jungle-des-medicaments-en-plein-c-ur-d-abidjan_5107933_3212.html#7GcjmLR0owvB5SfY.99)

## La Bulgarie, premier Etat membre de l'UE à être condamné pour sa mauvaise qualité de l'air

Rémi Barroux, lemonde.fr, 06/04/2017

Pour la première fois dans son histoire, la Cour de justice de l'Union européenne a condamné, mercredi 5 avril 2017, un État, la Bulgarie, pour ne pas avoir respecté la réglementation sur la qualité de l'air ambiant. L'arrêt de la Cour mentionne un « *non-respect systématique et persistant, depuis l'année 2007 jusqu'à l'année 2013 incluse, au moins des valeurs limites journalières et annuelles applicables aux concentrations de PM10* [PM10 désigne les particules dont le diamètre est inférieur à 10 micromètres ( $\mu\text{m}$ )] », dans un grand nombre de zones, dont Sofia, la capitale, Plovdiv ou encore Varna. Cette condamnation fait suite à une longue procédure, enclenchée en 2009, durant laquelle Bruxelles n'a cessé d'alerter la Bulgarie sur ces manquements répétés. Dans son argumentaire de défense, le gouvernement bulgare a avancé que « *ses efforts de réduction des niveaux de PM10 sont entravés par sa situation socio-économique* ». Selon lui, ces émissions seraient difficiles à réduire en raison des principales sources de pollution que sont le chauffage et le transport routier. Cependant ces arguments n'ont pas convaincu les juges qui ont décidé d'appliquer strictement le droit de l'environnement.

[http://www.lemonde.fr/planete/article/2017/04/06/la-bulgarie-condamnee-pour-sa-pietre-qualite-de-l-air\\_5106795\\_3244.html#t5ZHlrWGL6kbhQWJ.99](http://www.lemonde.fr/planete/article/2017/04/06/la-bulgarie-condamnee-pour-sa-pietre-qualite-de-l-air_5106795_3244.html#t5ZHlrWGL6kbhQWJ.99)

## L'Italie envisage d'instaurer un congé menstruel

Enrique Moreira, lesechos.fr, 02/04/2017

Quatre députées italiennes sont à l'origine d'une proposition très controversée concernant l'allocation de trois jours de congés payés mensuels pour les femmes atteintes de dysménorrhée, c'est-à-dire ayant des règles douloureuses parfois si intenses qu'elles empêchent certaines femmes de se rendre à leur travail. Une femme sur cinq en souffrirait dans le monde et 60 à 69% des femmes italiennes seraient concernées. La proposition de loi présentée mi-mars précise que pour en bénéficier, les femmes devront présenter un certificat médical annuel. Contrairement à ce que l'on pourrait penser, cette proposition est source de crainte pour les féministes qui anticipent une potentielle répercussion sur l'embauche des femmes. La porte-parole française d'Osez le féminisme considère que « *cette mesure pourrait contribuer à stigmatiser un peu plus les femmes* », renforçant les clichés sexistes existants. D'autres personnes ne croient tout simplement pas en l'efficacité d'une telle mesure et prennent en exemple d'autres pays précurseurs sur le sujet qui constatent une faible sollicitation de ce droit de la part des femmes. De plus, certaines entreprises, à l'exclusion des entreprises françaises, proposent déjà des congés pour ces mêmes raisons à leurs salariées. Le débat italien n'a pas fait émerger de revendications en France, ce dont se réjouissent certaines féministes qui préfèrent que l'attention soit portée sur d'autres questions telles que l'amélioration de la prise en charge de la douleur lors des périodes de règles ou encore la lutte contre les discriminations de genre au travail.

<https://www.lesechos.fr/industrie-services/pharmacie-sante/0211930862451-litalie-envisage-dinstaurer-un-conge-menstruel-2076891.php>

## La campagne pour diriger l'OMS

Daniel G. McNeil Jr, nytimes.com, 03/04/2017

En mai, l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) désignera son nouveau directeur général, un choix qui affectera la santé de centaines de millions de personnes dans les pays en développement notamment, peut-être plus encore si une pandémie mondiale devait émerger. Pour la première fois, la sélection sera faite via le vote des pays membres de l'OMS pour les candidats ayant mené ouvertement une campagne pour le poste. Ces modifications visent à introduire une certaine transparence car Dr. Margaret Chan, actuelle directrice générale de l'OMS, a été soupçonnée d'être impliquée dans un commerce illégal de cheveux, impliquant des accusations de corruption. Les trois candidats sont Tedros Adhanom Ghebreyesus, expert en malaria et ancien ministre éthiopien de la Santé, Dr. David

Nabarro, un britannique qui a dirigé la réponse des Nations Unies à diverses épidémies ; et le Dr Sania Nishtar, cardiologue et ministre pakistanais expert en obésité et maladies cardiaques. Cette élection se présente à un moment crucial pour l'OMS. L'organisation souffre d'une crise identitaire paralysante, étant considérée par beaucoup comme une autre agence des Nations Unies coûtant extrêmement cher et payant des technocrates pour vivre en Suisse et produire des rapports. Le nouveau directeur général, en charge d'améliorer cette image, sera cependant confronté à de nombreux lobbys comme les industries pharmaceutiques, le secteur agroalimentaire, la Banque Mondiale, les États donateurs etc. Cette élection va donc être essentielle pour l'avenir de l'organisation.

<https://www.nytimes.com/2017/04/03/health/the-campaign-to-lead-the-world-health-organization.html?ref=collection%2Fsectioncollection%2Fhealth>

## Trump réduit le financement d'une agence des Nations Unies qui soutient la contraception

Somini Sengupta et Rick Glasdtone, nytimes.com, 03/04/2017

L'administration Trump a informé le Congrès lundi 3 avril 2017 qu'il avait mis fin au financement des États-Unis pour le Fonds des Nations Unies pour la population. Ce fonds est le principal fournisseur mondial de services de planification familiale, y compris la contraception, pour les femmes dans au moins 155 pays. En effet, les États-Unis sont l'un des principaux pays donateurs aux Nations Unies et le refus de financement a été l'un des principaux efforts du président Trump pour réduire le financement de la planification familiale. Le Fonds des Nations Unies a été extrêmement efficace pour défendre la santé des femmes et des enfants, en particulier dans les pays en développement. La raison invoquée à cette coupe budgétaire est le soutien ou la participation à la gestion d'un programme d'avortement coercitif ou de stérilisation involontaire par le fonds, violant ainsi une loi des années 1980 promulguée suite à la preuve d'avortements forcés et de stérilisation volontaire en Chine. Les défenseurs de l'organisation ont catégoriquement démenti ces accusations et fourni de nombreuses preuves du respect de cet amendement. La Coalition internationale pour la santé des femmes, un groupe basé à New York, a déclaré que la décision de l'administration Trump était « *un coup dur pour l'agence la plus importante au monde en matière de santé reproductive* ».

[https://www.nytimes.com/2017/04/03/world/asia/rex-tillerson-north-korea-nikki-haley.html?ref=collection%2Fsectioncollection%2Fhealth&\\_r=0](https://www.nytimes.com/2017/04/03/world/asia/rex-tillerson-north-korea-nikki-haley.html?ref=collection%2Fsectioncollection%2Fhealth&_r=0)

## Uruguay : du cannabis dans les pharmacies dès le mois de juillet

AFP, [lexpresse.fr](http://www.lexpresse.fr), 07/04/2017

La vente de cannabis en pharmacie fera son apparition en juillet pour l'Uruguay. Ce pays devient le premier au monde à commercialiser ce produit sous le contrôle de l'Etat et pour un « usage récréatif ». « *La drogue douce sera commercialisée au prix d'un dollar (équivalent à 0,94 euro) le gramme, chaque consommateur pouvant en acheter au maximum 10 grammes par semaine* ». Selon Diego Olivera secrétaire général du Conseil National des drogues, le tarif de ce produit permettra de payer les entreprises privées qui auront été sélectionnées pour produire la drogue. L'Etat récupérera, ensuite, une partie des fonds pour « *financer des politiques de prévention* ». Pour le 2 mai est prévue l'ouverture d'un registre d'usagers sur lequel « *les Uruguayens et étrangers titulaires d'une carte de résident* » pourront s'inscrire s'ils souhaitent acheter cette substance dite de « *qualité* ».

[http://www.lexpress.fr/actualite/monde/amerique-sud/uruguay-du-cannabis-dans-les-pharmacies-des-le-mois-de-juillet\\_1896694.html](http://www.lexpress.fr/actualite/monde/amerique-sud/uruguay-du-cannabis-dans-les-pharmacies-des-le-mois-de-juillet_1896694.html)

## Deux milliards de personnes utilisent de l'eau contaminée aux matières fécales

AFP, [lexpress.fr](http://www.lexpress.fr), 13/04/2017,

Chaque année, près de cinq cent mille personnes décèderaient à la suite de la consommation d'eau potable. En effet, l'eau potable serait contaminée par des matières fécales. L'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) lance une alerte sur la qualité de l'eau. D'après Maria Neira, directrice du département santé publique, « *aujourd'hui, près de deux milliards de personnes utilisent une source d'eau potable contaminée par des matières fécales* ». Elle poursuit en insistant sur les conséquences : « *des maladies comme le choléra, la dysenterie, la typhoïde et la poliomyélite mais aussi, plus de 500 000 décès provoqués par la diarrhée chaque année* ». Les investissements en matière de développement de l'eau et assainissement, devront tripler.

[http://www.lexpress.fr/actualite/societe/sante/deux-milliards-de-personnes-utilisent-de-l-eau-contaminee-aux-matieres-fecales\\_1898589.html](http://www.lexpress.fr/actualite/societe/sante/deux-milliards-de-personnes-utilisent-de-l-eau-contaminee-aux-matieres-fecales_1898589.html)

## Des médecins britanniques autorisés à laisser un bébé mourir dans la « dignité »

[Lexpress.fr](http://www.lexpress.fr) avec APF, 12/04/2017

Récemment, la polémique d'arrêt des traitements sur un nourrisson a resurgi en France, divisant la société et le corps médical. Finalement, la haute juridiction administrative a décidé de poursuivre les traitements contre l'avis des médecins. En Grande-Bretagne, « *un tribunal a autorisé mardi des médecins à cesser les soins sur un bébé atteint d'une maladie génétique rare* », et ce alors même que les parents souhaitaient faire soigner l'enfant aux Etats-Unis. L'enfant de huit mois dépend totalement d'une ventilation artificielle, son cerveau est endommagé et les médecins constatent une dégradation de son état. Le médecin américain a considéré « *que l'état du nourrisson avait peu de chance de s'améliorer* ». Les parents peuvent toujours faire appel de la décision.

[http://www.lexpress.fr/actualite/monde/europe/des-medecins-britanniques-autorises-a-laisser-un-bebe-mourir-dans-la-dignite\\_1898293.html](http://www.lexpress.fr/actualite/monde/europe/des-medecins-britanniques-autorises-a-laisser-un-bebe-mourir-dans-la-dignite_1898293.html)

## Bioéthique

### Quand le « transhumanisme » fait fausse route

Éline Henne, [lemonde.fr](http://lemonde.fr), 08/04/2017

Pierre-Marie Lledo, neuroscientifique à l'Institut Pasteur (*Le Cerveau, la machine et l'humain*, de Pierre-Marie Lledo, Odile Jacob, 272 p.), et Thierry Magnin, prêtre et physicien (*Penser l'humain au temps de l'homme augmenté*, de Thierry Magnin, Albin Michel, 304 p.), viennent chacun de publier un livre critiquant les promesses de « *l'homme augmenté* ». Ils traitent des rapides avancées en biotechnologies qui révolutionnent déjà le champ de la médecine en même temps que notre conception de l'humain. Le mouvement transhumaniste, apparu aux Etats-Unis dans les années 1980, rêve d'utiliser les découvertes neuroscientifiques, génétiques et robotiques pour créer une race d'hommes « *augmentés* » physiquement et intellectuellement. On décrit parfois le transhumanisme comme une nouvelle religion, parce qu'il s'approprie des thèmes qu'affectionne la théologie (la mort, la nature de l'homme, ses possibilités de salut, etc.). Face à ce constat, Thierry Magnin s'inquiète de ce courant qui « *nie l'humain* » en cherchant à éradiquer toute marque de contingence. Néanmoins, il salue les récents progrès génétiques destinés à traiter des maladies comme le cancer. Cependant lorsque ces techniques visent à programmer et améliorer les capacités, le plus souvent héréditaires, de personnes en parfaite santé, l'enjeu est tout autre. L'homme peut-il devenir le « *designer de sa propre évolution* » ? Cette question reste sans réponse.

[http://www.lemonde.fr/livres/article/2017/04/08/quand-le-transhumanisme-fait-fausse-route\\_5108216\\_3260.html](http://www.lemonde.fr/livres/article/2017/04/08/quand-le-transhumanisme-fait-fausse-route_5108216_3260.html)

### La responsabilité du CHU de Limoges est reconnue dans un cas de non-dépistage de la trisomie 21

Hospimédia.fr, 20/04/2017

Le 13 avril 2017, le Centre hospitalier Universitaire (CHU) de Limoges a été condamné à verser 80 000 euros de dommages et intérêts aux parents d'une jeune fille née atteinte de trisomie 21 au motif d'une erreur de diagnostic. Les faits remontent à décembre 2009 lors du suivi de grossesse de la mère : les résultats d'un examen de contrôle effectué par un laboratoire montraient l'existence d'un risque de trisomie 21 du fœtus « *supérieur au seuil arrêté* » pour pouvoir proposer à la femme des examens complémentaires. Cependant lors de la consultation de la patiente au CHU, le 13 avril 2010, le praticien a procédé à un nouveau calcul du seuil de risque et a estimé que ce dernier était finalement inférieur à celui arrêté. La future mère ne fut donc pas prévenue d'un éventuel

risque de trisomie 21 pour son bébé et n'a subi aucune amniocentèse permettant de confirmer ce risque. Le 10 septembre 2010, la jeune fille née et une semaine plus tard, les médecins confirment qu'elle est atteinte du syndrome de trisomie 21. Les parents décident alors d'engager une action auprès du tribunal administratif pour la « *non-détection* » de la trisomie de leur enfant lors des diagnostics anténataux. Le tribunal reconnaît ainsi responsable le CHU de Limoges en s'appuyant sur l'article L 114-5 du Code de l'Action Sociale et des Familles qui prévoit une réparation du préjudice pour une personne née handicapée due à une faute médicale. La compensation de ce préjudice relève de la solidarité nationale.

<http://abonnes.hospimedia.fr/articles/20170420-judiciaire-la-responsabilite-du-chu-de-limoges-est>

## Droit des personnes en situation de handicap

### L'autisme s'invite dans le débat présidentiel

Les Echos, 02/04/2017

En ce début de mois d'avril, l'association SOS autisme France diffuse une campagne télévisée à l'attention des candidats à l'élection présidentielle, comportant dix propositions afin de « *changer le quotidien* » des personnes atteintes par ce trouble neuro-développemental. En France, 650 000 personnes seraient atteintes de Troubles du Spectre de l'Autisme (TSA). Plusieurs personnalités se sont associées à cette campagne en participant au clip vidéo diffusé à l'occasion de la Journée mondiale de sensibilisation à l'autisme. Une des revendications portées est la prise en charge totale des frais associés aux différentes interventions des psychologues, psychomotriciens et autres aides pouvant s'élever jusqu'à 2000 ou 3000 euros par mois, conduisant parfois les familles au surendettement. De plus, les Auxiliaires de Vie Scolaire (AVS) ne sont pas assez formées et informées, tout comme les professionnels de santé. Quant à la discrimination à l'embauche, elle est encore trop présente envers ces personnes. Un autre film sera également diffusé, sur les réseaux sociaux cette fois, pour dénoncer le manque de structures adaptées en France, poussant des enfants handicapés, dont un bon nombre atteint d'autisme, à un « *exil forcé* » en Belgique. Selon la présidente de l'association, Olivia Cattan, il est désormais temps d'avoir « *un changement radical de vision sur l'autisme* » et non de procéder à un « *énième plan autisme* ».

<https://www.lesechos.fr/elections/presidentielle-2017/0211938105555-lautisme-sinvite-dans-le-debat-presidentiel-2076879.php>

### Brève Autisme : une majorité de formations toujours non conformes aux bonnes pratiques

tsa-quotidien.fr, 12/04/2017

« *Seules 14 % des écoles proposent des contenus conformes aux recommandations de bonnes pratiques Haute Autorité de Santé (HAS)-Agence Nationale de l'Évaluation et de la qualité des établissements et Services Médicaux-sociaux (ANESM) qui valorisent en matière d'autisme les méthodes comportementales. Les établissements défectueux, ou n'ayant pas répondu, sont tenus de proposer un plan d'actions d'ici la fin mai* ». Tout cela suscite bien des interrogations... En attente des nouvelles mesures qui s'avèrent plus que nécessaires...

<http://www.tsa-quotidien.fr/content/autisme-une-majorite-de-formations-en-travail-social-ne-sont-toujours-pas-dans-les-clous>

## Emploi accompagné des personnes handicapées : modification du cahier des charges

arftlv.org, 05/04/2017

Un décret du 3 avril 2017 vient modifier le cahier des charges du dispositif d'emploi accompagné des personnes handicapées nécessitant un accompagnement médico-social. « *Ce dispositif peut être mis en œuvre par une personne morale gestionnaire désignée suite à un appel à candidatures de l'Agence Régionale de Santé (ARS) et qui organise le soutien à l'insertion professionnelle et l'accompagnement médico-social du travailleur handicapé ainsi que l'accompagnement de son employeur* ». Une convention de gestion doit être conclue avec Cap emploi, Pôle emploi et/ou Mission locale. La nouveauté demeure dans l'accompagnement proposé qui doit désormais comporter au moins les quatre modules suivants : « *l'évaluation de la situation du travailleur handicapé ; la détermination du projet professionnel et l'aide à sa réalisation ; l'assistance du bénéficiaire dans sa recherche d'emploi ; l'accompagnement dans l'emploi* » alors qu'auparavant, il ne devait comporter obligatoirement que l'un d'entre eux.

[https://www.arftlv.org/actualites/19322\\_\\_16/Emploi-accompagne-des-personnes-handicapees-modification-cahier-des-charges.aspx](https://www.arftlv.org/actualites/19322__16/Emploi-accompagne-des-personnes-handicapees-modification-cahier-des-charges.aspx)

## Brève Handicap : manifestation des « oubliés » de la campagne

Fabien Leboucq, rfi.fr, 11/04/2017

Le 11 avril, la « *marche citoyenne des oubliés* » au départ de Nantes est arrivée à Paris. Quatre personnes ont parcouru près de 400 kilomètres avec leurs fauteuils roulants ou avec des vélos spéciaux afin d'attirer l'attention des politiques sur la situation des personnes en situation de handicap en France. Ces derniers portent des revendications majeures telles que la suppression de l'Allocation Adulte Handicapé (AAH), devant être remplacée par un revenu équivalent au Salaire Minimum Interprofessionnel de Croissance (SMIC). Pari réussi pour certains, Nicolas Dupont-Aignan était présent à l'arrivée des sportifs ; déception pour d'autres qui parlent d'opportunisme et constatent que l'information n'a été que peu relayée dans les médias.

<http://www.rfi.fr/france/20170411-handicapes-marche-citoyenne-oublies-campagne-presidentielle-francaise>



## Droit pénal de la santé

### **Conditions indignes à la prison de Fresnes : avocats et associations saisissent la justice et demandent un « plan d'urgence »**

Communiqué de presse OIP, oip.org, 18/04/2017

Pour l'Observatoire international des prisons, l'heure est à l'action. L'Observatoire a saisi le tribunal administratif de Melun d'une requête en référé-liberté, afin de faire cesser les atteintes particulièrement graves portées à la dignité des personnes incarcérées à la maison d'arrêt de Fresnes.

Surpopulation carcérale avec 2556 détenus pour seulement 1324 places, violences, insalubrités, présence de rats, punaises, violation du secret médical, les atteintes aux droits de l'homme sont multiples.

Début avril, il s'agissait du Comité européen pour la prévention de la torture, qui après avoir visité dix-neuf lieux de privation de liberté en France, dénonçait dans son rapport les conditions déplorables de détention dans les maisons d'arrêt de Fresnes, Nîmes et Villepinte. Le Comité précise que ces conditions de détention « *pourraient être considérées comme un traitement inhumain et dégradant* », menace à peine voilée de voir la France condamnée sur le fondement de l'article 3 de la Convention européenne de sauvegarde des droits de l'homme.

Pour lutter face à cette surpopulation carcérale, l'ancien Premier ministre Manuel Valls avait annoncé le 6 octobre 2016 la construction de 33 nouveaux établissements pénitentiaires.

Chargé de mettre en place ce projet, le garde des Sceaux Jean-Jacques Urvoas a mandaté une commission pour la rédaction d'un Livre blanc sur l'immobilier pénitentiaire, dont l'ultime finalité est d'en finir avec le moratoire dont fait l'objet le principe de l'encellulement individuel depuis 142 ans.

Le Livre blanc a été remis au garde des Sceaux le 4 avril 2017, il prévoit pour la création des 33 nouveaux établissements pénitentiaires une dépense de 17 millions d'euros pour l'acquisition foncière, de 3,77 milliards d'euros pour les travaux de construction et 737 millions d'euros pour le recrutement des 29 000 agents de l'Administration pénitentiaire nécessaires pour les 10 prochaines années.

<http://oip.org/communique/conditions-indignes-a-la-prison-de-fresnes-avocats-et-associations-saisissent-la-justice-et-demandent-un-plan-durgence/>

### **Mutilations génitales : une médecin arrêtée et inculpée aux États-Unis**

Coline Garré, lequotidiendumedecin.fr, 14/04/2017

Le 13 avril dernier, une médecin urgentiste de Detroit a été arrêtée pour avoir procédé à des mutilations génitales sur plusieurs jeunes filles âgées de six à huit ans.

Il s'agit de la première fois qu'un médecin est poursuivi aux États-Unis pour ces faits. Pour le procureur fédéral du Michigan, « *le ministère de la Justice est déterminé à mettre fin aux mutilations génitales, une pratique qui n'a pas sa place dans une société moderne* ».



En effet, aux Etats-Unis les mutilations génitales sont considérées comme une atteinte grave aux droits de l'Homme, et sont de ce fait un crime fédéral susceptible d'une peine d'emprisonnement à perpétuité, ainsi que d'une expulsion du territoire.

En France, l'avis de l'assemblée plénière de la Commission nationale consultative des droits de l'homme du 28 novembre 2013 préconise l'appellation de « *mutilations sexuelles féminines* », afin de renforcer le fait que cette pratique est l'une des violations les plus barbares des droits fondamentaux des femmes.

Alors que dans les années 70 l'opinion publique et la Justice fermaient les yeux sur ces pratiques, la mort choquante de deux jeunes filles en 1982 a été le point de départ d'une prise de conscience qui a enfin permis la pénalisation de ces actes.

Depuis lors, les mutilations sexuelles féminines sont poursuivies en France sur le fondement de l'article 222-9 du Code pénal, en tant que violences ayant entraîné une mutilation ou une infirmité permanente, infraction punie de dix ans d'emprisonnement et de 150 000 euros d'amende, et voir même jusqu'à 20 ans de réclusion criminelle lorsque celles-ci sont commises sur un mineur de moins de quinze ans par un ascendant ou toute personne ayant autorité sur le mineur.

Enfin, les médecins ont également l'obligation de signaler aux autorités s'ils constatent que l'une de leurs patientes mineures a subi une mutilation sexuelle féminine.

[https://www.lequotidiendumedecin.fr/actualites/breve/2017/04/14/mutilations-genitales-une-medecin-arretee-et-inculpee-aux-etats-unis\\_846609](https://www.lequotidiendumedecin.fr/actualites/breve/2017/04/14/mutilations-genitales-une-medecin-arretee-et-inculpee-aux-etats-unis_846609)

## Droit pharmaceutique

### **Lille sera la candidate française pour accueillir l'Agence européenne du médicament**

Jerôme Rodillard, Hospimedia.fr, 20/04/2017

A la suite de la sortie du Royaume-Uni de l'Union européenne, l'Agence européenne du médicament (AEM), basée à Londres, doit déménager prochainement. Dix-huit pays européens candidatent pour accueillir l'instance régulatrice des médicaments. Parmi eux, le gouvernement français a choisi de présenter la ville de Lille pour être le nouveau siège. En effet, plusieurs villes de France avaient porté leurs candidatures notamment Lyon, Paris ou encore Montpellier, mais selon les critères d'appréciation qui étaient « *l'implantation, l'accueil des agents expatriés, l'accessibilité (...) et l'environnement socio-économique* », c'est le projet de la métropole lilloise qui l'a emporté. En effet, la maire de Lille, Martine Aubry, avait beaucoup misé sur l'emplacement géographique de la métropole qui est à la fois proche de Londres, pour que le déplacement des experts n'entraîne pas la perte de « *compétences rares* », et aussi proche de Bruxelles, siège de plusieurs instances européennes.

<http://abonnes.hospimedia.fr/articles/20170420-politique-de-sante-lille-sera-la-candidate-francaise>

## Médicaments dangereux : il faut 10 ans pour les retirer du marché !

Anne Jeanblanc, Le Point.fr 03/04/2017,

Alors que le délai moyen entre la mise sur le marché et la mise en évidence d'un effet indésirable mortel a diminué constamment depuis les années 60, en premier lieu grâce à la réactivité des équipes soignantes ou des patients, il faut encore attendre 10 ans pour qu'une molécule dangereuse, voire mortelle, soit retirée du marché. C'est ce que révèle une enquête méticuleuse menée entre 1953 et 2013, dans le monde entier, par la revue *Prescrire*.

L'étude présente l'obligation d'études épidémiologiques et d'essais cliniques préalables comme cause principale de cet allongement tout en pointant la pertinence des autorisations de mise sur le marché. « *Une évaluation plus rigoureuse, [fondée notamment sur une analyse approfondie et durable] des bénéfices et des risques, éviteraient aux patients des expositions inutiles et dangereuses* » indique-t-elle.

[http://www.lepoint.fr/editos-du-point/anne-jeanblanc/medicaments-dangereux-il-faut-10-ans-pour-les-retirer-du-marche-03-04-2017-2116812\\_57.php](http://www.lepoint.fr/editos-du-point/anne-jeanblanc/medicaments-dangereux-il-faut-10-ans-pour-les-retirer-du-marche-03-04-2017-2116812_57.php)

## Un collectif demande d'autoriser la vente de pilules sans ordonnance

AFP, leexpress.fr,19/04/2017,

La vente de la pilule sans ordonnance permettrait une plus grande autonomie des femmes selon un collectif de pharmaciens, du planning familial et de féministes. Le nom de ce collectif est « *Libérez ma pilule* » et leur requête concerne « *la mise sur le marché d'une pilule contraceptive sans ordonnance* ». Mais il ne semblerait pas y avoir d'évolution quant à l'accès facilité de la pilule. « *Il est regrettable de constater qu'en Europe et en France cette avancée pour le droit des femmes à disposer d'un accès facilité à la contraception est au point mort* » extrait de la lettre envoyée aux laboratoires pharmaceutiques français, à l'Agence nationale de Sécurité du Médicament et des produits de santé (ANSM) et à l'Agence Européenne du Médicament (AEM), par le collectif.

[http://www.leexpress.fr/actualite/societe/sante/un-collectif-demande-d-autoriser-la-vente-de-pilules-sans-ordonnance\\_1900107.html](http://www.leexpress.fr/actualite/societe/sante/un-collectif-demande-d-autoriser-la-vente-de-pilules-sans-ordonnance_1900107.html)

## Combien de temps devriez-vous rester sous antidépresseurs ?

Luisa Dillner, theguardian.com, 03/04/2017

5.4 millions de personnes au Royaume-Uni prennent des antidépresseurs contre l'anxiété ou la dépression, mais des centaines de millions d'entre eux les prennent également contre les douleurs. Le Collège Royal de Psychiatrie assure que les antidépresseurs ne sont pas addictifs malgré les résultats de leur enquête attestant que 63% des 817 personnes interrogées font état de symptômes de sevrage pouvant aller jusqu'à deux mois après avoir cessé de prendre leurs cachets. Le Professeur Peter C. Gøtzsche du centre nordique Cochrane au Danemark a envoyé une lettre au British Medical Journal affirmant que la moitié des personnes sous antidépresseurs y était dépendante. Par conséquent, la prise de ces médicaments ne devrait pas

être brutale car cela risquerait de causer des effets secondaires gravissimes. Il est donc recommandé de diviser la dose par quatre toutes les quatre à six semaines et de stopper complètement au bout de six mois voir un an. Les effets secondaires peuvent parfois être vus comme une rechute et provoquer une reprise des médicaments, créant ainsi un cercle vicieux qui peut ne jamais cesser. Certains docteurs recommandent de commencer à diminuer les doses au moment de l'été plutôt qu'au milieu de l'hiver, ce qui peut aider dans le succès de la démarche.

<https://www.theguardian.com/lifeandstyle/2017/apr/03/is-britain-a-nation-hooked-on-antidepressants>

## Hépatite C : des cures abordables pour tous

Solveig Godeluck, lesechos.fr, 01/04/2017

Bonne nouvelle pour la Sécurité sociale, un an après l'annonce par la ministre de la Santé, Marisol Touraine, de l'universalisation des traitements innovants contre l'hépatite C, le laboratoire Gilead a finalement réduit le prix de ses antiviraux par 2 voire 4, mettant à disposition ces traitements à prix abordables pour tous. Cela va permettre de réduire le coût net pour l'Assurance-Maladie et donc de soigner plus de monde sans « *compromettre l'équilibre financier* ». Cette réduction a été rendue possible par les discussions engagées par le Comité économique des produits de santé avec les laboratoires Merck-Sharck et Dohme-Chibret (MSD) et Bristol-Myers Squibb (BMS), ce qui a poussé Gilead à s'aligner. Après avoir « *gagné des dizaines de milliards de dollars avec l'hépatite C* », cette multinationale a révisé ses objectifs, constatant que « *le filon n'était plus aussi généreux* ». De plus, le laboratoire attendait le feu vert du gouvernement pour mettre sur le marché son nouveau médicament contre la maladie, ce qui a servi de moyen de pression au négociateur public. Toutefois, si ce nouveau traitement devait durer plus de 3 mois, Gilead s'est engagé à le fournir gratuitement aux patients en ayant besoin.

<https://www.lesechos.fr/economie-france/social/0211937602068-hepatite-c-des-cures-abordables-pour-tous-2076849.php>

### Des pharmacies réclament le droit d'ouvrir le dimanche

Santemagazine.fr, 18/04/2017

« *L'Union des pharmacies 24/24, réclame le droit d'ouvrir les dimanches et les jours fériés* ». Certaines officines situées dans les principales grandes villes ouvrent déjà le dimanche avec ou sans autorisation préfectorale. Au sens du Code du travail, lesdites ouvertures sont interdites alors même que le Code de la santé publique n'émet aucune restriction en la matière. L'Union appelle donc les pouvoirs publics à clarifier cette situation. Pour les défenseurs du projet, l'ouverture le dimanche permettrait de « *compléter le système [...] et rendrait un réel service aux Usagers* ».

<http://www.santemagazine.fr/actualite-des-pharmacies-reclament-le-droit-d-ouvrir-le-dimanche-77747.html>

## Droit des établissements sanitaires, sociaux et médico-sociaux

### Les leaders français de l'hospitalisation privée innovent et se restructurent sous la contrainte tarifaire

Antoine Boudet, lesechos.fr, 03/04/2017

Selon Jérôme Nouzarède, Président d'Elsan, l'un des leaders français de l'hospitalisation privée aux côtés du groupement coopératif Santé Cité et du groupe Ramsay Générale de Santé (RGDS), ces derniers seraient confrontés économiquement à une « *équation impossible* » les conduisant à innover et restructurer leurs établissements. Le directeur général de RGDS, numéro un du secteur, opérant un Français sur dix, affirme que le nombre de lits est trop important en France et procède donc à une campagne de fermeture des maternités de son groupe réalisant moins de 600 naissances par an. Dans une logique territoriale, le groupe a cédé certains de ses établissements et restructure également son offre de soins. Elsan a investi dix millions d'euros sur trois ans dans les développements numériques. Plusieurs applications viennent de voir le jour pour guider les patients comme

celle permettant de « *fluidifier l'admission des patients* » ou de connaître en temps réel le temps d'attente au service des urgences. L'ouverture à la télé-expertise répond quant à elle à la volonté des Français qui seraient 59%, selon un sondage OpinionWay réalisé pour le groupe, à être prêts à être suivis médicalement à distance. Face à ce besoin d'efficacité, la coopérative de cliniques privées Santé Cité rencontre un réel succès comptant aujourd'hui 114 établissements, soit 25% de l'hospitalisation privée en Médecine, Chirurgie et Obstétrique (MCO) et réalisant en 2016 un chiffre d'affaire de 2,4 milliards d'euros. Le regroupement de ces cliniques au sein d'une coopération sanitaire a permis de participer à la recherche et de développer Hib-Lab, « *une plate-forme commune d'incubation et d'accélération de l'innovation* ».

<https://www.lesechos.fr/industrie-services/pharmacie-sante/0211934335676-les-leaders-francais-de-lhospitalisation-privée-innovent-et-se-restructurent-sous-la-contrainte-tarifaire-2076946.php>

## Cinq projets transposables sont primés au concours national Droits des usagers de la santé

Clémence Nayrac, Hospimedia.fr, 20/04/17,

Cette année, cinq projets, examinés par les Agences Régionales de Santé (ARS) dans treize régions participantes, parmi les 70 labellisés, ont été primés lors du concours national « Droits des usagers de la santé ».

Ce concours permet de mettre en lumière des « démarches intégrant pleinement la participation des usagers, des patients ou des résidents, favorisent la cohésion sociale par la démarche « d'aller vers » les publics éloignés et développent les actions de type participatif au sein des structures spécialisées ». Il s'agit donc d'un véritable outil de la « démocratie sanitaire ».

Parmi les cinq projets lauréats, un sens commun de l'innovation : l'association départementale de parents et amis de personnes handicapées mentales (Adapei) de l'Oise-Étouy (Oise) a élaboré un jeu de l'oie intitulé

Keskesex qui permet de rendre concret et pragmatique la découverte de l'accès à la vie sexuelle et affective ; l'Association française d'aide aux diabétiques (AFD) du Bourbonnais-Montluçon (Allier) se déplace au plus proche des usagers pour promouvoir la santé et les droits des usagers grâce à son véhicule itinérant ; le centre communal d'action sociale (CCAS) de la Voulte-sur-Rhône (Ardèche) a développé un dispositif d'ordonnance visuelle ; l'association du centre de rééducation motrice de Champagne-Fagnières (Marne) réalise des comptes rendus de conseil de vie sociale sous forme de journal vidéo et le Centre Hospitalier Régional (CHR) de Metz-Thionville (Moselle) a développé une application qui facilite la prise de rendez-vous pour les usagers sourds et malentendants. Autant d'initiatives créatives qui peuvent inspirer le reste des établissements.

[http://abonnes.hospimedia.fr/articles/20170420-usagers-cinq-projets-transposables-sont-primés-au-concours?utm\\_campaign=EDITION\\_QUOTIDIENNE&utm\\_medium=Email&utm\\_source=ExactTarget](http://abonnes.hospimedia.fr/articles/20170420-usagers-cinq-projets-transposables-sont-primés-au-concours?utm_campaign=EDITION_QUOTIDIENNE&utm_medium=Email&utm_source=ExactTarget)

## Nouvelles technologies et e-santé

### Un bracelet capteur de sueur pourrait révolutionner le diagnostic ... notamment de la mucoviscidose

Fabienne Riagal, lequotidiendumédecin.fr, 18/04/2017

Un capteur sous forme de bracelet collecte la sueur, en effectue une analyse rapide et permet le diagnostic et un potentiel suivi de nombreuses maladies. La sueur est une source importante d'information, le problème étant de pouvoir s'en procurer suffisamment chez les personnes sédentaires. Testé pour le dépistage de la mucoviscidose, ce capteur présente de nombreux avantages : acte non invasif qui peut se pratiquer n'importe où, ne nécessite pas de rester immobile pendant 30 minutes (difficile pour les enfants) et permet d'obtenir un résultat rapidement. De nombreuses autres maladies pourront de la même sorte être décelées. Cet outil révolutionnaire ne servirait pas seulement pour des diagnostics, mais également pour suivre les patients et leurs réactions aux traitements ou à des essais cliniques.

[http://www.lequotidiendumedecin.fr/actualites/article/2017/04/18/un-bracelet-capteur-de-sueur-pourrait-revolutionner-le-diagnostic-notamment-de-la-mucoviscidose\\_846672](http://www.lequotidiendumedecin.fr/actualites/article/2017/04/18/un-bracelet-capteur-de-sueur-pourrait-revolutionner-le-diagnostic-notamment-de-la-mucoviscidose_846672)

### Endométriose : les ultrasons « une nouvelle alternative à la chirurgie »

Anna Benjamin, leexpress.fr, 12/04/2017

Jusque-là, pour soulager l'endométriose, seule la chirurgie était utilisée. Sans compter le fait d'abîmer les ovaires, l'endométriose « peut affecter le système digestif ». Ainsi, une équipe médicale de Lyon teste les ultrasons. L'endométriose est une maladie qui « touche une femme sur dix en âge d'avoir des enfants. Elle provoque d'intenses douleurs pendant les règles ». Selon le gynécologue Gil Dubernard, « dans les cas d'endométriose profonde, elle affecte également le système digestif, au niveau du rectum et des intestins. Chez une patiente sur cinq, les symptômes se traduisent ainsi par des crampes, des saignements, des constipations ». Ainsi, une équipe de gynécologues teste « un appareil à ultrasons habituellement utilisé dans le traitement du cancer de la prostate ». Ce traitement ne dure que quelques minutes. Les médecins ne touchent pas à l'utérus. « La procédure est pour le moment évaluée dans le cadre d'un protocole de recherche clinique accessible à dix patientes de plus de 25 ans et n'ayant pas projet de grossesse dans les trois mois qui suivent le traitement ».

[http://www.leexpress.fr/actualite/societe/sante/endometriose-les-ultrasons-une-nouvelle-alternative-a-la-chirurgie\\_1898179.html](http://www.leexpress.fr/actualite/societe/sante/endometriose-les-ultrasons-une-nouvelle-alternative-a-la-chirurgie_1898179.html)

### John Flannery : « *Toute l'industrie de la santé va devenir digitale* »

Catherine Ducruet, lesechos.fr, 03/04/2017

Dirigeant de l'activité santé de General Electric, John Flannery exprime sa vision du passage au numérique dans le domaine de la santé. La volonté générale est de voir les résultats cliniques améliorés tout en assurant une baisse des coûts. Il convient donc de « *faciliter la mobilité hors de l'hôpital* » et fournir les équipements nécessaires à la production et distribution de médicaments ainsi que les services allant de pair. L'ambition du groupe est également de permettre un accès aux soins aux populations des pays émergents. Pour se faire, une entité entièrement adaptée à ces

marchés spécifiques ne disposant ni d'infrastructures de soins ou d'assurance-santé, a été créée. Aucune acquisition n'est prévue pour l'instant et John Flannery assure que les promesses d'économies faites à ces actionnaires ne signifient pas que des suppressions d'emplois vont avoir lieu mais une amélioration des processus de production devrait permettre de parvenir à cet objectif de réduction des dépenses. Avec 2700 salariés dédiés à la recherche et la production, la France reste un pays clé en Europe même s'il s'agit selon lui d'un « *marché à la croissance faible* ».

<https://www.lesechos.fr/industrie-services/pharmacie-sante/0211932170807-john-flannery-toute-lindustrie-de-la-sante-va-devenir-digitale-2077052.php>

### Connaître son groupe sanguin en deux minutes

Aurélie Franc, lefigaro.fr, 06/04/2017

Une équipe de chercheurs chinois vient de rendre publics ses résultats en publiant dans la revue « *Science Translational Medicine* ». Un test sanguin testant à la fois les antigènes et les anticorps et permettant l'exploitation de résultat en deux minutes. Grâce à une bandelette de papier et à la gouttelette de sang déposée dessus, le dispositif sépare automatiquement les globules rouges du plasma, ce qui permet de détecter les anticorps. A travers cette séparation, le test pourrait ainsi être utilisé en France, qui impose de tester à la fois les antigènes et les anticorps dans les tests sanguins pour minimiser le risque d'erreur transfusionnelle. Les auteurs de l'étude notent également les usages qui pourraient être faits d'un tel test, ainsi « *il peut aussi être utilisé dans des situations limitées en temps et en ressources, comme des zones de guerre, des zones éloignées ou en cas d'urgence* ».

<http://sante.lefigaro.fr/article/connaitre-son-groupe-sanguin-en-deux-minutes>

## Les gobelets des distributeurs d'eau deviennent des prothèses !

Loïc Chauveau, Sciences et Avenir, 12/04/2017

Une start-up spécialisée dans le recyclage des déchets a mis en place un procédé permettant de donner une seconde vie aux millions de gobelets en plastique utilisés pour les fontaines d'eau et les machines à café.

Benoît Paget, fondateur en 2009 de « *Canibal* », une machine capable de trier les cannettes de verre, d'aluminium de plastique, énonce que « *le but de notre entreprise, c'est de collecter ces déchets pour leur redonner une destination noble* ». Depuis peu, preuve est faite que ces déchets peuvent être transformés en objet de haute technologie tel qu'une prothèse de main via la technique de l'imprimante 3D. Cette innovation, permettrait aux 300 enfants naissant chaque année avec une agénésie de pouvoir ainsi bénéficier d'une prothèse et à moindre coût. Une solution bienvenue donc, permettant en plus de pouvoir trier cet embarrassant déchet de quelques grammes qu'est le gobelet, généré au sein des entreprises ou dans l'espace public, qui pour l'instant n'est recyclé qu'à hauteur de 1%.

[https://www.sciencesetavenir.fr/high-tech/les-gobelets-de-plastiques-recycles-en-protheses-de-mains\\_112138](https://www.sciencesetavenir.fr/high-tech/les-gobelets-de-plastiques-recycles-en-protheses-de-mains_112138)

## Analyser son sperme via son portable, c'est pour bientôt ?

Iris Jousen, Sciences et Avenir, 04/04/2017

Une équipe de chercheurs d'Harvard vient de finaliser une application téléphonique qui permettrait de relever les anomalies des spermatozoïdes en évaluant la concentration du sperme ainsi que le nombre et la mobilité des spermatozoïdes conformément aux normes de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) (à l'exception de leur morphologie), le tout en moins de cinq secondes avec une fiabilité à hauteur de 98%, d'après des tests réalisés sur 350 échantillons en laboratoire et sur smartphone. L'application comprendra une puce électronique pour récolter un échantillon de sperme, un système optique branché au portable faisant office de microscope et une application à télécharger sur le portable pour les résultats. Ce dispositif, en attente d'autorisation de la

Food and Drug Administration (FDA) (Agence américaine des produits alimentaires et médicamenteux) afin de pouvoir être commercialisé compte répondre à un réel besoin puisque l'étude a démontré que quarante-cinq millions de couples seraient concernés par des problèmes d'infertilité dans le monde, 40% du fait des hommes dont 12% rencontreront un jour des difficultés à concevoir (soit plus de trente millions).

[https://www.sciencesetavenir.fr/sante/sexualite/analyse-r-son-sperme-via-son-portable-c-est-pour-bientot\\_111764](https://www.sciencesetavenir.fr/sante/sexualite/analyse-r-son-sperme-via-son-portable-c-est-pour-bientot_111764)



## Insolite

### Au cinéma, les méchants ont (presque) toujours des problèmes de peau

Cécile Thibert, lefigaro.fr, 07/04/2017

C'est une étude peu commune qui est publiée ce mois dans la revue « JAMA Dermatology ». Les trois auteurs se sont ainsi penchés sur les problèmes de peau des grands méchants du cinéma américain, en regardant les vingt films où figuraient les dix plus grands héros et les dix plus grands méchants. A l'image de Dark Vador (Star Wars), Regan MacNeil (l'exorciste) ou encore la Reine dans BlancheNeige, ce sont ainsi 60% des personnages antipathiques qui présenteraient des troubles dermatologiques. Concernant les héros, ils s'avèrent qu'à l'inverse aucun d'entre eux ne présente de tels troubles, à l'exception des quelques nécessaires cicatrices pour Indiana Jones ou Rocky Balboa. Une telle différence trouverait, selon les auteurs, une explication dans la volonté de faire peur et d'horrifier les spectateurs : « *Enracinées dans la culture, l'art et l'histoire du cinéma, ces maladies de la peau sont principalement utilisées pour représenter la dichotomie du bien et du mal, ce qui peut favoriser les préjugés contre les personnes qui en sont atteintes dans notre société* ».

<http://sante.lefigaro.fr/article/au-cinema-les-mechants-ont-presque-toujours-des-problemes-de-peau>

### A saisir : cabinet de gynécologie, un euro

Marlène Duretz, lemonde.fr, 08/04/2017

À seulement huit mois de la retraite, le docteur Bernadette Perrot cherche un successeur pour sa patientèle. En dernier recours, elle a mis en vente son cabinet sur le site de petites annonces, Leboncoin, pour la somme symbolique d'un euro. En effet, elle mettra la clé sous la porte le 30 novembre. Ne trouvant pas de successeur, elle a mis ses 15 000 dossiers actifs en vente sur ce site, une idée suggérée par ses patientes et qu'elle a jugé bon de suivre. « *Nous étions, il n'y a pas si longtemps, dix gynécologues-obstétriciens libéraux dans le département et, fin 2017, lorsque j'aurai à mon tour dévissé ma plaque, il n'en restera plus que deux. Je ne peux pas laisser faire ça* » a-t-elle déclaré. Cette situation illustre la réalité des déserts médicaux en France.

[http://www.lemonde.fr/m-perso/article/2017/04/08/a-saisir-cabinet-de-gynecologie-un-euro\\_5108017\\_4497916.html?xtmc=sante&xtcr=10](http://www.lemonde.fr/m-perso/article/2017/04/08/a-saisir-cabinet-de-gynecologie-un-euro_5108017_4497916.html?xtmc=sante&xtcr=10)

### L'Italie tente d'interdire les selfies des médecins au bloc

Ariel F. Dumont, marianne.fr, 17/04/2017

Depuis deux ans, le personnel soignant des blocs opératoires italiens inondent les réseaux sociaux avec leurs photographies « *de docteurs et d'infirmières, bistouri et ciseaux en main, devant un patient au ventre ouvert* ». Estimant ces selfies « *voyeurs et un peu gores* », la ministre de la Santé, Béatrice Lorenzin,

est intervenue pour interdire cette pratique au nom de la dignité des patients. Alors que les règlements hospitaliers n'interdisent pas les selfies dans les blocs opératoires, elle demande à l'Ordre des médecins de mettre en place un système de sanction, au nom du principe de la liberté individuelle.

<https://www.marianne.net/monde/l-italie-tente-d-interdire-les-selfies-des-medecins-au-bloc>

[https://www.lequotidiendumedecin.fr/actualites/article/2017/04/19/selfie-dans-les-blocs-italiens-la-ministre-de-la-sante-demande-lordre-de-sanctionner-les-chirurgiens\\_846689](https://www.lequotidiendumedecin.fr/actualites/article/2017/04/19/selfie-dans-les-blocs-italiens-la-ministre-de-la-sante-demande-lordre-de-sanctionner-les-chirurgiens_846689)

## Un train virtuel à Valenciennes vient répondre au « besoin de partir » des malades d'Alzheimer

Agathe Moret, Hospimedia.fr, le 20/04/2017

Une « *thérapie du voyage* » a débuté en octobre dernier au sein d'une maison de retraite, Notre-Dame-de-la-Treille, dans le nord de la France. La directrice de l'EHPAD (Etablissement d'Hébergement pour les Personnes Agées Dépendantes) valenciennois observe depuis treize ans la problématique du besoin de partir chez les malades d'Alzheimer et estime que la thérapie du voyage, déjà instaurée en Italie, permettrait de réduire les symptômes liés à Alzheimer. Cette thérapie, créée il y a dix ans par un médecin italien, consiste à emmener les patients souffrant d'Alzheimer « *en voyage* ». Une infirmière de l'EHPAD insiste bien sur le fait qu'ils ne mentent pas aux patients sur la destination, ils leurs disent juste qu'ils vont partir « *en voyage* » sans préciser qu'il s'agit de les faire entrer dans un train virtuel. Cette simulation est prévue minutieusement : dans la salle virtuelle de la maison de retraite sont installés des sièges de train, des « *stickers* » sur la fenêtre laissant apercevoir un paysage, la voix d'un contrôleur dans les haut-parleurs (bien qu'elle soit italienne) et un billet de train pour la destination « *de son choix* ». Cette thérapie qui laisse apercevoir quelques bénéfices sur les patients ayant des troubles du sommeil ou encore de dénutrition n'est réservée qu'à une minorité de malades. À ce jour et désormais avec l'EHPAD de Valenciennes en France, on peut compter quinze maisons de retraite italiennes, trois suisses et une cubaine qui ont adopté « *il treno terapeutico* ».

<http://abonnes.hospimedia.fr/reportages/20170420-qualite-un-train-virtuel-a-valenciennes-vient-repondre>

## Événements à venir - Mai

| Lundi  | Mardi  | Mercredi   | Jeudi | Vendredi   | Samedi | Dimanche |
|--|--|--|-------|--|--------|----------|
| 1<br><b>Journée<br/>Mondiale<br/>de l'asthme</b> | 2  | 3  | 4     | 5  | 6      | 7        |
| 8  | 9  | 10   | 11    | 12   | 13     | 14       |
| 15   | 16   | 17   | 18    | 19   | 20     | 21       |
| 22   | 23<br><b>Journée<br/>européenne<br/>de l'obésité</b> | 24   | 25    | 26<br><b>Journée<br/>Nationale<br/>du<br/>dépistage<br/>du cancer<br/>de la peau</b> | 27     | 28       |
| 29   | 30   | 31<br><b>Journée<br/>Mondiale<br/>sans tabac</b> |       |  |        |          |